

## **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2019**

**L'an deux mille dix-neuf, le 15 janvier, à 20 heures,** le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUNEL Gérard, Maire.

**Présents :** LUNEL Gérard, MARCHETTO Yves ; MONTELMARD Chrystelle, VIALLE Viviane ; JUSSA Agnès ; MICHEL Jean ; CARAT Cécile ; REYNAUD Claude ; ROLLET Brigitte ; BURAIIS Eric ; MONTAGNE Sonia ; RODILLON Bernard ; BAEZA Richard ;

**Pouvoirs :** BEGOUIN Yolande à JUSSA Agnès  
REY Kévin à LUNEL Gérard  
QUERCIA José à REYNAUD Claude

**Absences :** ROUX Isabelle  
CARBONNEL Théo  
MANIER Karine

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 13  
Nombre de pouvoirs : 3  
Quorum : 10  
Secrétaire de séance : MONTAGNE Sonia  
Date de convocation : 09/01/2018

### **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 décembre 2018 :**

Il est demandé d'ajouter des observations au dernier compte rendu du conseil municipal de décembre concernant la délibération sur la notification du marché de travaux du hangar de stockage.

La problématique de la participation du comité des fêtes au surcoût des travaux du bâtiment doit être abordé. Certains conseillers souhaitent que le comité participe à la hauteur du surcoût des travaux issus du marché.

Le projet de hangar devant servir de stockage pour le comité des fêtes, qu'en est il du devenir de la petite gare ? As t'on les moyens de l'utiliser pour d'autres projets ? Le comité des fêtes a-t-il prévu une somme pour un endroit clos pour entreposer ce qui se trouve à la petite gare.

D'autres inquiétudes concernent les délais pour les travaux d'aménagement du hangar : une fois que le marché de travaux gros œuvre et charpente métallique sera terminé, quels seront les délais pour aménager finaliser le clos et couvert du bâtiment ? Risque d'enlèvement du projet d'aménagement du bâtiment.

Après inscription et validation des remarques ci-dessus le compte rendu du conseil municipal du 11 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité ;

### **1- Ouverture de Crédits avant vote du budget 2019 : budget communal M14**

Il est rappelé les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses

d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour l'exercice 2019, la date limite de vote des budgets et des taux des collectivités territoriales est fixée au 15 avril.

Montant budgétisé budget communal- dépenses d'investissement 2018 : 1 512 810 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 378 202 € ( $< 25\% \times 1\,512\,810 \text{ €}$ )

Les dépenses d'investissement concernées sont les travaux sur les marchés de travaux en cours : marché à bon de commande voirie, travaux marché hangar de stockage et mobiliers bâtiments et équipements pour les services techniques ;

Concernant les travaux des bâtiments, il est demandé à la supprimer les horaires d'allumage des LED extérieures du bâtiment de l'école maternelle et de ne laisser que le détecteur de mouvements.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 11 voix POUR, 3 CONTRE et 2 ABSTENTIONS,

- Autorise l'ouverture de crédits de l'exercice 2019 pour le budget communal M14
- Autorise le maire à engager les dépenses afférentes

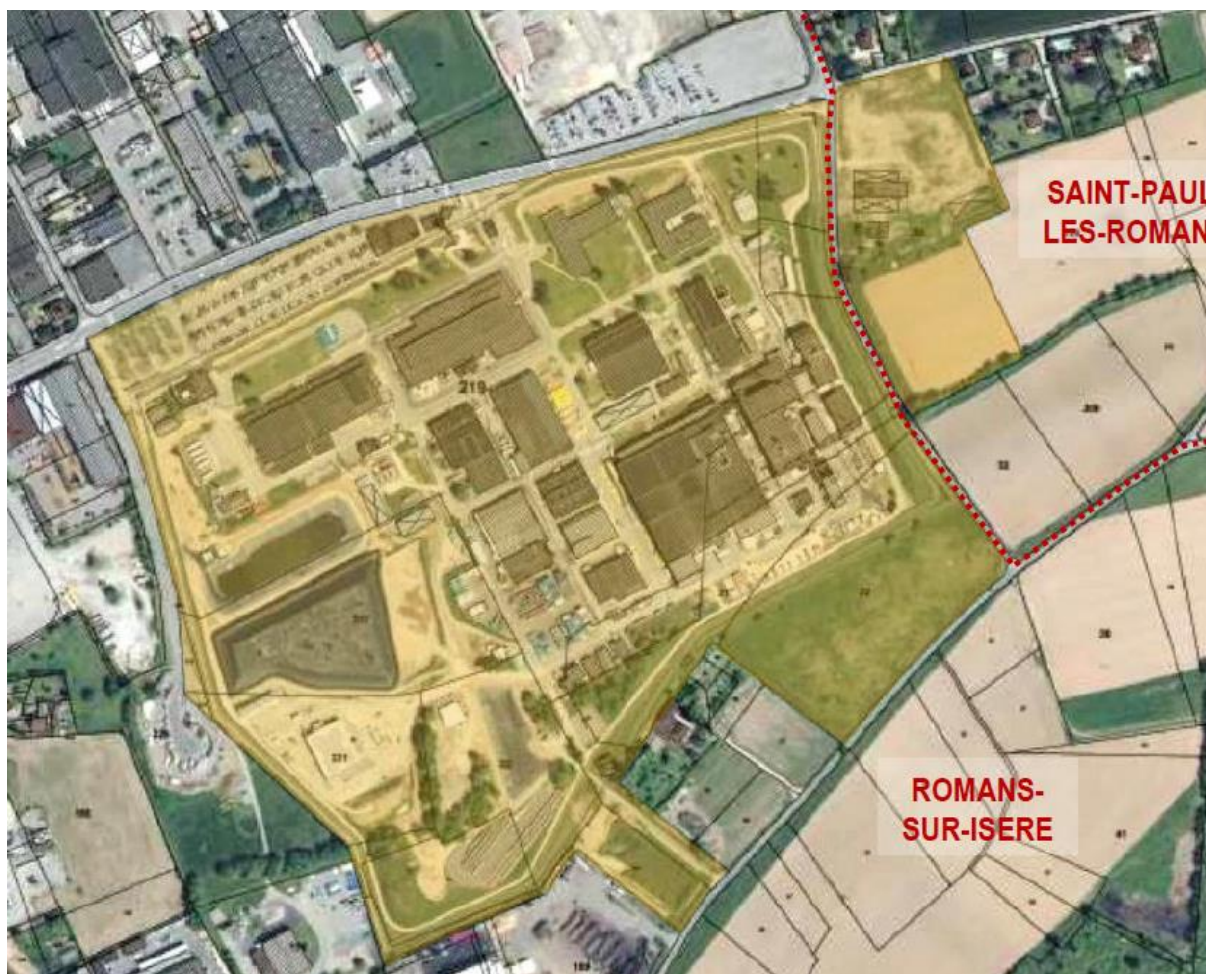
## **2- INFORMATION PROJET CESSION RUE DENIS PAPIN**

La société FRAMATOME, anciennement AREVA-NP, entreprise du secteur nucléaire, dispose d'un site industriel dans la zone industrielle des Allobroges de Romans-sur-Isère, en limite avec Saint-Paul-lès-Romans. Le site emploie environ 800 salariés et exploite deux installations nucléaires de base principalement dédiées à la fabrication de combustibles nucléaires pour :

- des réacteurs de puissance des centrales nucléaires en France et à l'étranger (installation nucléaire de base n°98 - atelier "FBFC") ;
- des réacteurs nucléaires de recherche en France et à l'étranger (installation nucléaire de base n°63 - atelier "CERCA").

Aujourd'hui, FRAMATOME doit anticiper sur le renforcement des contraintes de sûreté de son site en augmentant le périmètre de sécurité autour de ses installations nucléaires de base, cela d'autant plus qu'il y a régulièrement des accidents au croisement de l'avenue de la Déportation et de la rue Denis Papin.

A cet effet, FRAMATOME a sollicité les communes de Romans-sur-Isère et de Saint-Paul-lès-Romans afin que celles-ci lui cèdent une partie de la rue Denis Papin, entre l'avenue de la Déportation et la rue René Réaumur. Accessoirement, ce projet d'acquisition faciliterait le fonctionnement du site puisque FRAMATOME est propriétaire de la parcelle cadastrée ZM 33 située à Saint-Paul-lès-Romans (ancienne propriété Othomène) et qui sert désormais périodiquement de parking à ses employés et sous-traitants.



Les emprises concernées à céder sont d'environ :

- 1 175 m<sup>2</sup> du domaine public routier communal de Romans-sur-Isère ;
- 1 208 m<sup>2</sup> du domaine public routier communal de Saint-Paul-lès-Romans.

Au vu de ces éléments, les communes de Romans-sur-Isère et Saint-Paul-lès-Romans souhaitent procéder à la désaffectation et au déclassement partiel de la rue Denis Papin. Ainsi, par délibération en date du 11 septembre 2018, le Conseil Municipal de Saint-Paul-lès-Romans a acté le principe de cette cession pour un montant de 22 € HT/m<sup>2</sup>, et par délibération en date du 24 septembre 2018, le Conseil Municipal de Romans-sur-Isère a acté le principe de cette cession pour un montant de 26 000 € HT, soit environ 22 € HT/m<sup>2</sup>.

Le déclassement partiel de cette voie ayant pour conséquence de risquer de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation qu'elle assure, il convient préalablement d'organiser une enquête publique. A l'issue de cette dernière, le déclassement partiel pourra être prononcé par les Conseil Municipaux respectifs des deux communes.

#### IMPACT DU DECLASSEMENT PARTIEL DE LA RUE DENIS PAPIN SUR LA CIRCULATION

La portion de la rue Denis Papin objet de la présente enquête publique est d'une largeur moyenne d'environ 5,5 m. Elle est circulée en double sens mais ne dispose d'aucun aménagement pour les cyclistes et les piétons. On remarque également une absence de marquage au sol permettant de délimiter le centre de la route.

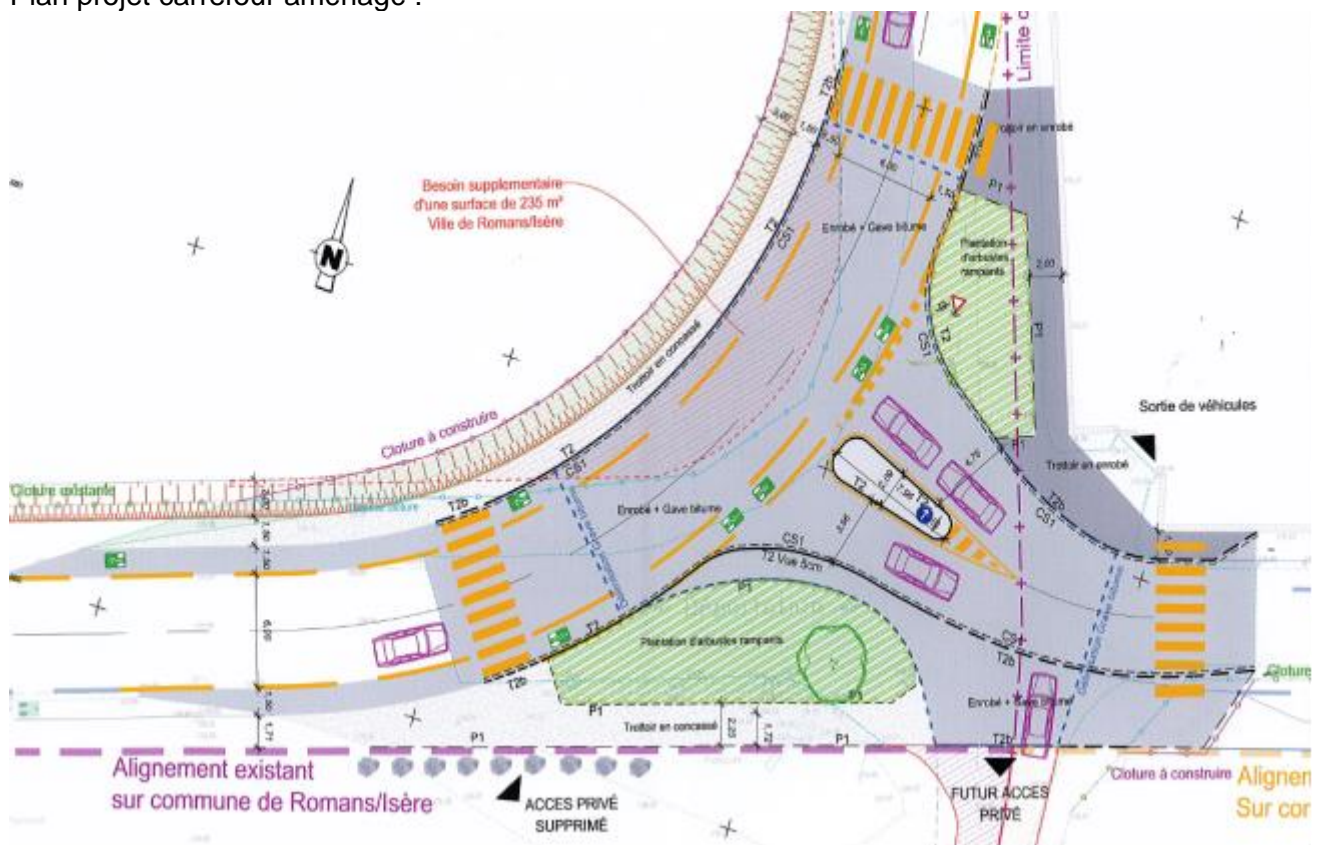
La commune de Romans-sur-Isère a fait effectuer des comptages sur cette portion de la rue Denis Papin entre le 12 octobre et le 7 novembre 2017, soit durant 27 jours. Ceux-ci montrent qu'en moyenne 1 070 véhicules circulent par jour, mais qu'en semaine il y a en moyenne 1 154 véhicules par jour.

Il faut actuellement 0,4 km entre l'avenue de la Déportation et la rue René Réaumur par la rue Denis Papin, soit environ 1 mn de trajet pour un véhicule motorisé. Avec la fermeture à la circulation de cette portion, les usagers auront deux options de trajet :

- par l'ancienne route de Romans et la rue de la Distillerie, ce qui représente une distance de 1,4 km pour un temps de parcours d'environ 2 mn pour un véhicule motorisé ;
- par l'avenue de la Déportation, la rue Claude Bernard et la rue René Réaumur, ce qui représente une distance de 2,7 km pour un temps de parcours d'environ 4 mn pour un véhicule motorisé.

Pour leur déplacement, les piétons et cyclistes devront également emprunter l'un ou l'autre de ces trajets. Il n'existe pas d'autre maillage piéton et/ou cycliste.

Plan projet carrefour aménagé :



- Question sur la continuité des pistes cyclables entre Romans et Saint Paul. Prévoir des tracés pour les cycles venant du Leclerc et voulant aller sur St Paul Lès Romans ;
- Bien formaliser le cheminement piéton également au niveau du carrefour.
- -Vigilance sur l'aménagement du carrefour concernant la circulation des semi-remorques.

Une question est posée également sur le chemin de terre avant la rue Denis papin après le rond-point des Buissières sur la rue Réaumur, il y a un risque d'utilisation de ce chemin pour

contourner le nouveau parcours du projet. Il faudra être vigilant sur ce risque de contournement par la mise en place de barrières si nécessaire.

### **3- Convention réseau RASED**

Par référence aux dispositions de la convention du 26/12/2018, (Inspection de l'Académie – Mairie de Peyrins) la commune de PEYRINS accepte d'accueillir l'équipe du Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté (R.A.S.E.D) de la Circonscription de l'Éducation Nationale de Romans-sur-Isère dans des locaux intégrés à l'école élémentaire Germaine CHESNEAU.

Le réseau RASED est composé des mairies de CHATILLON-SAINT-JEAN, CLERIEUX, GENISSIEUX, GEYSSANS, GRANGES-LES-BEAUMONT, LE CHALON, MOURS-SAINT-EUSEBE, PARNANS, SAINT-BARDOUX, SAINT PAUL-LES-ROMANS, TRIORS, le SIVOS (Syndicat intercommunal à vocation scolaire) de l'école maternelle intercommunale Etienne-Jean Lapassat située à CHATILLON-SAINT-JEAN et le SIVOS des Collines (SAINT MICHEL SUR SAVASSE et MONTMIRAL),

La contribution de chaque commune et de chaque SIVOS cosignataire est calculée sur la base du nombre d'enfants scolarisés dans les écoles concernées à la rentrée scolaire.

La convention signée avec l'Inspection de l'Académie fixe les modalités d'élaboration du budget. Elle précise que l'Inspecteur de l'éducation nationale de Romans-sur-Isère s'engage à communiquer à la commune de PEYRINS, entre le 1er janvier et le 15 février de l'année N, les effectifs des écoles, ces derniers considérés comme composants des recettes du Réseau étant nécessaires pour le calcul des recettes et l'équilibre du budget du Réseau.

Le montant 2018 de la participation de st paul en 2018 est de 372 euros (deux euros par enfants scolarisés).

Les communes et SIVOS cosignataires s'engagent à respecter, durant la totalité de la convention, les points suivants :

- Assurer la stabilité financière sur leur quote-part de la participation afférente au fonctionnement du R.A.S.E.D durant l'année scolaire,
- A partir de la signature de la convention et sur appel à participation de la commune de PEYRINS, chaque commune ou SIVOS s'engage à verser sa quote-part de fonctionnement
- Contribuer au financement des charges d'investissement concernant le cas échéant du R.A.S.E.D suivant la règle définie à l'article 3.

Une présentation systématique du Réseau sera faite aux nouveaux élus membres du RASED après chaque renouvellement des conseils municipaux.

De plus, une réunion de concertation est organisée en fin d'année scolaire par l'Inspection de l'Education Nationale.

Vu la délibération du conseil municipal du 18/12/2018 relative aux modalités d'attribution des crédits aux écoles et au RASED.

Vu la convention établie entre la Mairie de Peyrins et l'Inspection de l'Académie en date du 26/12/2018,

Considérant la nécessité de revoir les dispositions et les modalités de participation au réseau RASED ;

Considérant le travail réalisé par le RASED auprès des enfants des écoles de Saint Paul Lès Romans ;

Considérant le projet de convention proposée par la commune de Peyrins commune d'accueil du Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- REAFFIRME l'intérêt intercommunal de ce service pour les enfants des écoles du réseau ;
- AUTORISE le Maire à signer la nouvelle convention et tous les actes afférents ;

#### 4- ADOPTION PROJET SCHEMA DIRECTEUR VELO ET SOLLICITATION FINANCIERE AUPRES DE L'ADEME

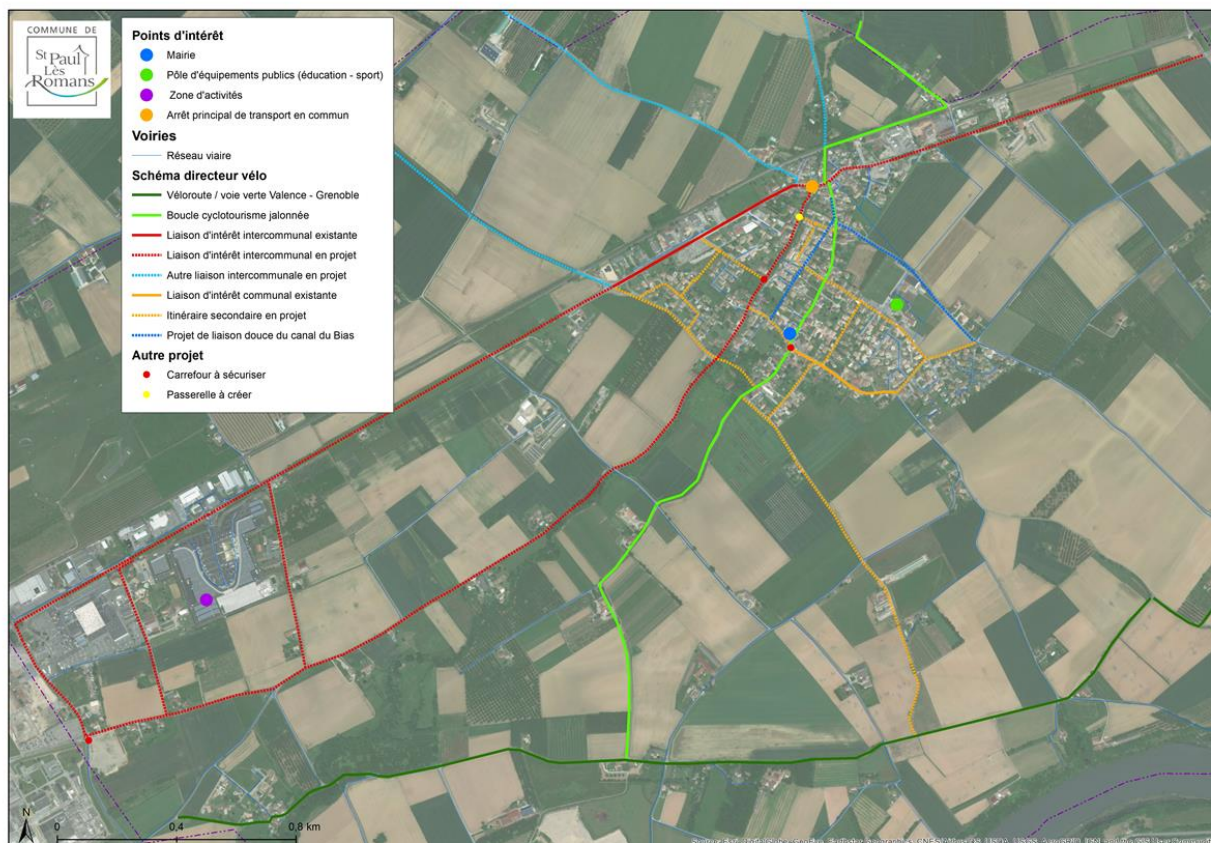
La commune de Saint Paul les Romans est fortement dépendante de la voiture particulière pour les déplacements pendulaires en raison de son profil périurbain. Ainsi les déplacements domicile-travail se font en véhicule motorisé à 89% contre 80% en moyenne dans l'agglomération.

Par ailleurs, le réseau de voirie interne à la commune est peu hiérarchisé, et les aménagements dédiés aux modes doux sont peu nombreux, incitant à l'usage de la voiture même pour de courtes distances.

La Commune dispose néanmoins de plusieurs atouts :

- Le territoire urbanisé est plat et peu étendu
- La vitesse des véhicules est réduite dans la zone urbanisée
- L'équipe municipale a inscrit l'ensemble de la commune en zone 30 en 2017/2018.

Il est proposé aux conseillers municipaux de s'engager plus fortement en faveur des modes de déplacement doux en adoptant un schéma directeur vélo qui lui permettra ensuite de s'engager dans des actions opérationnelles.



L'enjeu d'un schéma vélo est double :

- Proposer un itinéraire cyclable sécurisé pour rejoindre la zone d'activité (avec des emplacements de stationnement à destination) puis le centre-ville de Romans. Cet itinéraire constituera l'armature du réseau cyclable de la commune.
- Créer un réseau cyclable communal permettant de relier les différents pôles de la commune.

A la suite de l'adoption du schéma directeur vélo, la commune répondra à l'appel à projet « Vélos et territoire », mis en place par l'ADEME dans le cadre de la stratégie d'orientation des mobilités du Gouvernement (clôture le 11 février 2019). L'objectif de cet appel à projets est d'accompagner les territoires afin de leur permettre d'anticiper le déploiement du plan vélo, de mobiliser l'investissement sur des projets d'infrastructures cyclables aboutis et plus globalement de soutenir la définition et la mise en œuvre de leur politique cyclable. Le taux maximal d'aide est de 70% avec une assiette des dépenses éligibles plafonnée à 200 000 euros par porteur de projet.

Nous souhaitons faire porter l'appel à projet sur une étude pré opérationnelle d'aménagement des itinéraires inscrits au schéma directeur vélo (y compris l'itinéraire intercommunal), incluant les besoins en stationnement. Ces itinéraires représentent un linéaire d'environ 17 km.

L'étude sera découpée en plusieurs phases :

- Validation des tracés en fonction des atouts / contraintes techniques et proposition de type d'aménagement
- Chiffrage des aménagements
- Priorisation en vue d'aboutir à un programme pluriannuel d'investissements

Il est proposé à l'issue de la présentation du schéma directeur vélo :

- D'adopter le schéma directeur vélo
- De valider la décision de répondre à l'appel à projet « Vélos et territoires » mis en place par l'ADEME
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer les études pré opérationnelles pour répondre aux objectifs du schéma directeur vélo de la commune.

Il sera demandé à l'ADEME une sollicitation financière de 70% ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix POUR, 1 CONTRE, 1 ABSTENTION :

- ADOPTE le schéma directeur vélo ;
- SOLLICITE l'ADEME pour une subvention pour financer les études pré-opérationnelles du schéma directeur vélo de la commune, projet entrant dans le dispositif « Vélos et territoire » ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer les études pré opérationnelles pour répondre aux objectifs du schéma directeur vélo de la commune ;

## 5- Questions diverses

Voirie/ circulation : La question du besoin d'abri bus devant le Leclerc et la Foirfouille est réitérée. De plus en plus de personnes utilisent cette ligne et ne sont pas protégés. Il est soulevé également le problème d'adaptation de la route menant au parking de l'école maternelle avec des problèmes de sécurité liés au croisement des bus avec les véhicules. La fréquentation de la ligne est importante (environ 11 bus cîtea par jour).

Environnement : courrier à envoyer concernant les haies qui débordent sur la voie publique. Nécessité de prévoir d'éventuelles sanctions en cas de non-respect des espaces boisés classés. Monsieur le Maire propose de communiquer à l'ensemble des agriculteurs concernés sur ces espaces avant de sanctionner. Il sera étudié la possibilité de mettre en place des amendes de police si la procédure de communication et d'information ne porte pas ses fruits.

Vivre ensemble : Un marché de produits locaux en lien sera mis en place courant 2019 à Saint Paul Lès Romans sous la halle du complexe sportif. Ce projet est amorcé en partenariat avec Valence Romans Agglo et Agribio Drôme. La réflexion porte notamment sur le recensement des agriculteurs producteurs de la commune et des environs.

Petite gare à St Paul : Une demande est formulée pour utiliser les locaux de la petite gare pour y développer des activités associatives. Ce projet sera étudié en parallèle de celui concernant l'aménagement du hangar de stockage pour le comité des fêtes et le transfert du matériel de la petite gare.

Vœux du Maire 2019 : rappel de la cérémonie le dimanche 20 janvier à 11h à la salle des fêtes .

Débat National : le conseil municipal est favorable pour organiser une réunion publique autour de ce débat sur la commune. La date prévisionnelle sera le 15/02 à 19h à la salle polyvalente du complexe. La population sera informée de la date lors des vœux du Maire 2019.

Réunion publique sur les ondes : Une réunion d'information sur les ondes électromagnétiques aura lieu le 21 février. Une communication à la population sera faite prochainement.

Prochain conseil municipal : le mardi 12 février à 20h